



XL FOR PEOPLE – Zone à accès limité dans le haut d'Ixelles

24.04.2018





OJ

1. Contexte
2. Zone à accès limité
 - Fonctionnement
 - Acteurs
 - Règlement
3. Schéma de circulation
 - Processus
 - Objectifs
 - Enjeu
4. Zone 30
5. Suivi
6. Communication







Contexte – 4 projets en 1

- ❑ Réaménagement de la chaussée d'Ixelles (BM)
- ❑ Création d'une zone à accès limité (Région + commune (CC))
- ❑ Elaboration d'un nouveau schéma de circulation (Commune, CBE)
- ❑ Zone 30 Ixelles Nord (Commune, CBE)



Zone à accès limité

- 3 zones distinctes: A, B et C
- 3 régimes différents

-  Zone A
-  Zone B
-  Zone C (piétonne)





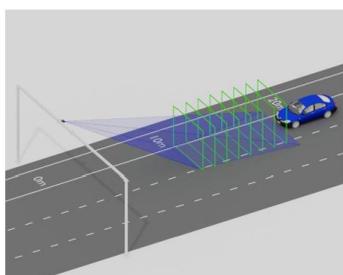
Zone à accès limité - Fonctionnement

- Zones A et B signalées par un panneau C3 excepté livraisons, cyclistes et véhicules autorisés et zone C signalée par un panneau F103
- ANPR: caméras à Reconnaissance Automatique des Plaques combinées à un logiciel de traitement détenant les listes de dérogations (appelées « White list »)
- Le logiciel permet de définir un certain nombre de listes de dérogations et de les combiner entre elles et dans le temps selon les besoins
- Un règlement communal détermine le type de véhicules autorisés dans chaque zone (CC du 26/4)
- Un projet pilote qui fonctionne déjà ailleurs (Malines, Madrid...)

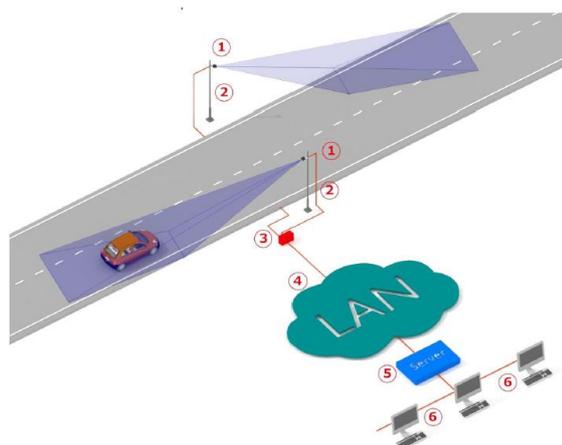




Fonctionnement de la zone – aspects techniques



- 1) Caméra(s)
- 2) Infrastructure
- 3) Coffret technique
- 4) Réseau
- 5) Serveur
- 6) Clients



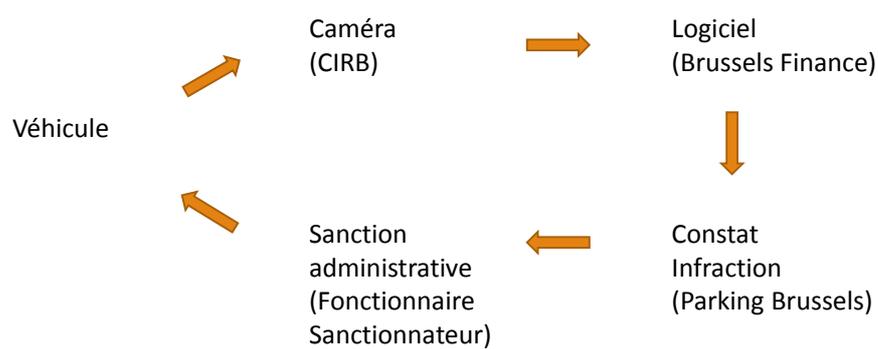


Zone à accès limité - Acteurs

- Ixelles
 - Règlement + sanctions administratives communales
- Bruxelles Mobilité
 - Pilotage du projet, réaménagement, caméras, communication
- Parking Brussels
 - Gestion et délivrance des autorisations
 - Constat des infractions (agents constatateurs)
- Brussels Finance
 - Mise à disposition du logiciel de traitement des infractions et portail Web
- CIRB
 - Pose caméras et stockage des informations



Zone à accès limité - Acteurs





Zone à accès limité - règlement

- 3 zones distinctes: A, B et C
- 3 régimes différents

-  Zone A
-  Zone B
-  Zone C (piétonne)





Règlement

Zone A	Zone B	Zone C
<p>Interdit du lundi au dimanche de 7h à 19h, excepté:</p> <ul style="list-style-type: none">• de manière permanente, sans autorisation (cyclistes, TC...)• de manière permanente, moyennant autorisation (garages, act. Médicales, PMR...):• De manière temporaire moyennant autorisation (livraisons, taxis...)	<p>Interdit du lundi au dimanche de 7h à 19h, excepté:</p> <ul style="list-style-type: none">• de manière permanente, sans autorisation (cyclistes, TC...)• de manière permanente, moyennant autorisation (<u>riverains</u>, <u>commerçants</u>, garages...):• De manière temporaire moyennant autorisation (livraisons, taxis...)	<p>= Zone piétonne au sens du Code de la Route (permanent)</p>



Schéma de circulation - Processus

- ❑ Différents scénarios ont été analysés (RIE scénarios A, B, C, D, E, F)
- ❑ Enquête publique + Commission de concertation 29/03/2017
- ⇒ Forte demande des habitants de réduire le transit dans les quartiers
- ❑ Elaboration d'un nouveau schéma de circulation (Service Mobilité, BM, Police)



Schéma de circulation - Objectifs

- ❑ Garantir une certaine qualité de vie et limiter les reports de trafic dans les rues locales
- ❑ Garantir l'accessibilité du quartier (logements, écoles, commerces, équipements...)
- ❑ Assurer le bon fonctionnement de la zone à accès limité



Schéma de circulation - Enjeu

□ Arbitrage entre:

Une politique prônant plus de perméabilité et d'accessibilité à la voiture au détriment de la qualité des espaces publics, des autres usages et usagers



Une politique plus volontariste favorisant l'accessibilité aux modes actifs et la diminution du transit dans les rues locales



Un schéma de circulation qui protège le quartier



- ❑ Une meilleure répartition de l'espace public
- ❑ Moins de pollution de l'air
- ❑ Moins de nuisances sonores
- ❑ Plus de sécurité pour tous les usagers





Zone 30

- ❑ Signalisation réglementaire aux entrées et sorties
- ❑ Marquages au sol aux entrées
- ❑ Marquages aux abords des écoles
- ❑ Radars préventifs



A23





Suivi

- ❑ Evaluation en continu via la mise en place d'un Observatoire (BM, Police, STIB, MOB...)
(comptages avant / après)
- ❑ Adaptabilité (en fonction de l'évaluation)
- ❑ Projet pilote = qui va pouvoir évoluer



Communication

- ❑ Réunion publique le 3/5/18 à 18h30 au Petit Théâtre Mercelis
- ❑ Journal communal
- ❑ Site Web communal
- ❑ Site Web Parking Brussels
- ❑ Brochure (en cours d'élaboration par BM)



Merci pour votre attention

Département CITOYENNETE

Service Rénovation Urbaine - Mobilité

Maud Verkindere et Charlotte Noel

Charlotte.noel@ixelles.brussels

02 / 643 59 81

